

Edouard Paul SEKLY - Avocat au Barreau - Maître en droit

132 rue Paradis - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04 91 54 91 20 - Fax : 04 83 07 56 54 - **Mail : avocat@sekly.com**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

UN STUDIO au rez-de-chaussée de l'immeuble sur le côté arrière pour un observateur placé rue Fongate, **lot n° 8**, dépendant d'un immeuble en copropriété situé à MARSEILLE (13006), 17 rue Fongate, cadastré préfixe 827, section A, numéro 304, lieudit 17 rue Fongate, pour une contenance de 0 ha 1 a 27 ca.

MISE À PRIX : 40 000 EUROS
(Quarante mille euros)

Visite : le Lundi 09 Juin 2025 de 11 h 00 à 12 h 00

L'ADJUDICATION EST FIXEE

AU MERCREDI 25 JUIN 2025 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
25 rue Edouard Delanglade, salle n° 8, 13006 MARSEILLE.

DÉSIGNATION DES BIENS :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13006), 17 rue Fongate, cadastré préfixe 827 section A numéro 304, lieudit 17 rue Fongate, pour une contenance de 0 ha 1 a 27 ca.

LE LOT NUMERO 8 : soit un studio situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sur le côté arrière de l'immeuble pour un observateur placé rue Fongate,
Et les 58/1000èmes de la propriété du sol et

des parties communes générales, au moment de la signature de l'acte.

A présent, depuis la modification de l'état descriptif de division du 28 novembre 2019, création du lot 19, issu des parties communes générales désormais exprimés en 1026èmes (références d'enlissement : 1314P02 2019P7875 du 10/12/2019)

Selon la matrice cadastrale, 17 rue Fongate, 13006 MARSEILLE, du 15/12/2022, il convient de préciser, soit :

LE LOT N°8 : Studio situé au rez-de-chaussée de l'immeuble,
Et les 58/1026èmes des parties communes générales.

Un rapport de mission de mesurage, loi Carrez, a été établi en date du 19 février 2025, par Monsieur Maxime NASRATY, Diagnostiqueur et a été annexé au cahier des conditions de la vente, auquel il convient de se référer.

La superficie loi Carrez totale est de :
25,27 m2.

Suivant procès-verbal de constat par huissier, la SAS PROVJURIS, Commissaires de Justice associés, pris en la personne de l'un de ses associés en date du 19 février 2025, le bien immobilier, objet de la saisie, situé sur la commune de Marseille, dans le 6ème Arrdt, était vide d'occupation, selon les dires de l'huissier.

Il convient de se référer au cahier des conditions de la vente, pour de plus amples informations, auquel est annexé le procès-verbal de constat d'huissier.

La présente vente est poursuivie A LA REQUÊTE DE :

La société dénommée **LA BANQUE POSTALE**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218,00 €, ayant son siège social à PARIS (75006), 115 rue de Sèvres, identifiée au SIREN sous le numéro 421 100 645, et immatriculée au Registre du Commerce et

des Société de PARIS, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau de MARSEILLE, qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € (caution bancaire irrévocable, consulter votre avocat), établi à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, et consulter le cahier des conditions de la vente s'adresser à :

- **Maître Edouard Paul SEKLY**, Avocat au barreau de MARSEILLE, détenteur d'une copie du cahier des conditions de la vente, à son cabinet, sis 132 rue Paradis, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.54.91.20 - Fax : 04.83.07.56.54 - Mail : avocat@sekly.com
- Ou consulter le cahier des conditions de la vente, au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fait et rédigé à Marseille, le 28 avril 2025

**Maître Edouard Paul SEKLY,
Avocat au barreau de MARSEILLE.**